# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 29 AOUT 1891.

## PETITES ANNONCES.

F. LUDWIGSEN & CO., Imprimeurs, No 23 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmacien imprimées et composées depuis $2.50 le mille. 12 mars 1 an

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Emma May réhabilitation de Martin Gisser or.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 33 683.—Division D.—Attendu que Martin Gisser Sr. a présenté à une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Emma May (dite Mme Gisser Sr.) décédée à la Nouvelle-Orléans, le 4 août 1891, à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

29 août—30—sept 5 6

**Succession de Mme Emma Mayer.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 30,816.—Division A. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Elisa Hammond, survivante, héritière testamentaire de feu Robert Roberts, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément à un dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

26 août—26 30—4 sept

**Succession de Christoph Mahdorf.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 34,030.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William Brueh, seule exécuteur testamentaire, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément à un dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

20 août—20 25 29

## ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

**Vente Judiciaire.**

TROISIEME COUR DE CITE DE LA NOUvelle Orléans.—No 5,686. Chas Kolneck-y vs O Soriano.—En vertu d'un writ de seizure à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la porte de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, le 31 jour de septembre 1891 à midi, de la propriété décrite ci-après, à savoir :

Un cheval brun.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

29 août—18 25 29

**Etat de Situation Semestriel**

DE LA

## UNION NATIONAL BANK,

clôture des affaires, le 31 décembre 1890

ACTIF.

| | | |
|---|---|---|
| Prêts et escomptes | | $1,039,609 99 |
| Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation | | 50,000 00 |
| Noms à primes de la Nlle Orléans à maturité | | |
| Primes sur bons dans le Trésor | $345,690 10 | |
| Manbire et ses tributaires | 11,000 00— | 356,690 10 |
| Change à vue sur New York | | 9111,480 81 |
| Dû par des banques et correspondants | | 54,778 08— 226,209 89 |
| Monnaie courante et espèces | $196 918 55 | |
| Chèques pour le compter d'échange | 379,787 91— | 576,706 46 |
| Fonds à payer par le Trésorier des Etats-Unis | | 2,250 00 |
| | | $2,294,495 44 |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Capital actions payé | $500,000 00 |
| Fonds de surplus | 125,0 0 00 |
| Profits non divisés | 37,164 67 |
| Dividende payable le 1er janvier | 20,000 00 |
| Dividendes non réclamés | 4,181 51 |
| Réservé pour deux années de taxes non payées | 27,000 00 |
| Dépots individuels | $1,180,953 08 |
| Dû à des banques et banquiers | 405,135 20—1,586,130 28 |
| Circulation | 45,000 00 |
| | $2 294,495 44 |

CARL KOEN, Président.
E CHALARON, Caissier.

3 jan—1y

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 29 AOUT—CLASSE No 303
Tirage de 6 heures P. M.

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 65 | 49 | 12 | 63 | 59 | 52 | 6 | 29 | 45 | 71 | 8 | — |

Les tirages ci dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.

Ce 28 août 1891—4 heures P. M.

F. A. A. ROUSSEAU,
W. P. PINCKARD,
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ont chance qui nous en donnons l'assurance, cet lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires

Nous conseillons Banques et Banquiers payables ront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

P. M. WALMSLEY, Pres La Nat. Bank
P. LANAUX, Pres't. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

# ATTRAIT SANS PRECEDENT!

# PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1893.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semi-annuellement (Juin et Décembre) et les grands tirages mensuels (un de chaque), tous les autres mois, excepté Janvier, et ont lieu en public à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ont chance qui nous en donnons l'assurance, cet lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires

Grand Tirage Mensuel,

A

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 8 SEPT. 1891.

# GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de | $300,000, soit | $300,000 |
| 1 Lot de | 100,000, | 100,000 |
| 1 Lot de | 50,000, | 50,000 |
| 1 Lot de | 25,000, | 25,000 |
| 2 Lots de | 10,000, | 20,000 |
| 5 Lots de | 5,000, | 25,000 |
| 25 Lots de | 1,000, | 25,000 |
| 100 Lots de | 500, | 50,000 |
| 200 Lots de | 300, | 60,000 |
| 500 Lots de | 200, | 100,000 |

PRIX D'APPROXIMATION

| | | |
|---|---|---|
| 100 Lots de | $500, soit | $50,000 |
| 100 Lots de | $300, | 30,000 |
| 100 Lots de | $200, | 20,000 |

PRIX TERMINAUX.

| | | |
|---|---|---|
| 999 Lots de $100, soit | | $99,900 |
| 999 Lots de $100, | | 99,900 |
| 5,134 Lots se montant à | | $1,534 600 |

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDES PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ FRACTIONS,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous jurons d'avance les Prix Exprès pour les BILLETS ET LES LISTES DE LOTS envoyés à nos correspondants.

Adresse à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Les Congrès ayant passé des lois défendant l'envoi de la malle à TOUTE LA Loterie, nous prions nos Correspondants des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient décidé si ces lois sont ou non constitutionnelles. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres DESIRÉES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres NON-DESIRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opérations jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES, la Loterie continuera ses tirages, jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de syndicats inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et ne prendre en omission pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent les chances de tel système.

## ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE vs. DANIEL VAUGHAN.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,068.

EN vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 28 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

1° Dix certaines carrés de terre situés et étant dans le Troisième District de cette ville, désignés respectivement par les numéros Cinq cent quatre-vingt-onze (591), six cent-soixante-sept (667), Neuf cent-vingt (720), Huit cent un (801), Huit cent-soixante-dix (864), Neuf cent-quarante deux (942), Neuf cent quatre-vingt quinze (995), Mille quatre-vingt-neuf (1099), Onze cent-quatre-vingt-trois (1183), Douze cent-quatre-vingt-dix (1290) et une portion de terre faisant partie du terrain désigné par le No Douze cent-quatre-vingt dix-sept (1297), borné et décrit comme suit, savoir :

Le carré No 591 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Villeré et Robertson, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Villeré et Robertson.

Le carré No 667 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Robertson et Claiborne, et est divisé en dix neuf terrains et numérotés de un à dix-neuf, les deux inclus, et mesurant deux cent trente pieds, trois pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky et deux cent soixante sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Robertson et Claiborne.

Le carré No 720 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Claiborne et Derbigny, et est divisé en vingt six lots ainsi numérotés de un à vingt six, les deux compris, et mesure trois cent quatre vingt pieds de profondeur sur chacune des rues Pologne et Derbigny.

Le carré No 801 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Derbigny et Solidelle, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Derbigny et Solidelle.

Le carré No 864 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Josephine et Solidelle, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Josephine et Solidelle.

Le carré No 942 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Josephine et Célestine, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Célestine et Delille.

Le carré No 995 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Delille et Olivier, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Delille et Olivier.

Le carré No 1099 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Olivier et Génie, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Olivier et Génie.

Le carré No 1183 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Génie et Verte, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesure trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Génie et Verte.

Le carré No 1239 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Verte et Verte, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesure trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Verte et Josephine.

Le carré No 1290 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Josephine et Célestine, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux compris, et mesurant trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Josephine et Célestine.

Un autre carré de terre dans le carré No 1297, qui est borné par les rues Pologne, Kentucky, Varin et Dubreuil, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Varin et Dubreuil.

Le carré No 1342 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Robertson et Claiborne, et est divisé en dix neuf terrains et numérotés de un à dix-neuf, les deux inclus, et mesurant deux cent trente pieds, trois pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Robertson et Claiborne.

Le carré No 720 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Claiborne et Derbigny, et est divisé en vingt six lots ainsi numérotés de un à vingt six, les deux compris, et mesure trois cent quatre vingt pieds de profondeur sur chacune des rues Pologne et Derbigny.

Le carré No 801 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Derbigny et Solidelle, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Derbigny et Solidelle.

Le carré No 864 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Josephine et Solidelle, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Josephine et Célestine.

Un autre morceau de terre dans le carré No 942, borné par les rues Kentucky, Mathilda, Solidelle et Josephine; le dit morceau de terre étant composé de vingt quatre terrains désignés par les numéros de un à vingt quatre, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Solidelle et Josephine; trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Célestine.

Un autre morceau de terre dans le carré No 995, borné par les rues Kentucky, Mathilda, Solidelle et Josephine; le dit morceau de terre étant composé de vingt quatre terrains désignés par les numéros de un à vingt quatre, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Solidelle et deux cent-quatre-vingt-cinq pieds, huit pouces, cinq lignes de façade sur la rue Josephine. Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1042, borné par les rues Kentucky, Mathilda, Josephine et Célestine, et est composé de vingt quatre terrains désignés par les numéros de un à vingt quatre, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Célestine.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1096 lequel est borné par les rues Kentucky, Mathilda, Verte et Dubreuil; le dit morceau de terre est composé de dix-huit terrains numérotés de un à dix-huit, les deux inclus et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Verte.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1149 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Verte et Dubreuil; le dit morceau de terre étant composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Verte.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1202 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Dubreuil et Célestine, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Célestine.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1255 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Célestine et Delille, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Delille.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1308 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Delille et Olivier, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Olivier.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1361 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Olivier et Génie, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Génie.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1414 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Génie et Verte, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Verte.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1467 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Verte et Dubreuil, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Verte.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1520 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Dubreuil et Célestine, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Célestine.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1573 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Célestine et Delille, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Delille.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1626 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Delille et Olivier, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Olivier.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1679 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Olivier et Génie, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Génie.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1732 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Génie et Verte, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Verte.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1785 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Verte et Dubreuil, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Verte.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1838 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Dubreuil et Célestine, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Célestine.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1891 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Célestine et Delille, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Delille.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1944 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Delille et Olivier, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Olivier.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1997 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Olivier et Génie, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Génie.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 2050 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Génie et Verte, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Verte.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 2103 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Verte et Dubreuil, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Verte.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 2156 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Dubreuil et Célestine, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Célestine.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 2209 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Célestine et Delille, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Delille.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 2262 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Delille et Olivier, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Olivier.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 2315 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Olivier et Génie, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Génie.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 2368 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Génie et Verte, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Verte.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 2421 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Verte et Dubreuil, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Verte.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 2474 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Dubreuil et Célestine, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Célestine.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 2527 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Célestine et Delille, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Delille.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 2580 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Delille et Olivier, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Olivier.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 2633 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Olivier et Génie, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Génie.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 2686 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Génie et Verte, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Verte.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 2739 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Verte et Dubreuil, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Verte.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 2792 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Dubreuil et Célestine, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Célestine.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 2845 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Célestine et Delille, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Delille.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 2898 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Delille et Olivier, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Olivier.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 2951 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Olivier et Génie, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Génie.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 3004 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Génie et Verte, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Verte.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 3057 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Verte et Dubreuil, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Verte.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 3110 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Dubreuil et Célestine, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Célestine.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 3163 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Célestine et Delille, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Delille.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 3216 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Delille et Olivier, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Olivier.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 3269 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Olivier et Génie, et est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, trois cent quar